

## COMMUNE de VILLIERS-LE-SEC

----

L'an deux mil vingt-et-un, et le vingt-sept mars, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Commune de Villiers-le-Sec (compte tenu des mesures sanitaires), sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.

Présents : Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Annie VERSET, Christian VILLAUMIE, Marie-France BAILLET, Sonia ELORRIOROZ, Guillaume GARCIA, Robert JAMET, Olivier JOBARD, Ludovic PICARD, Killian RATIER, Philippe VATTANT.

Absents excusés : Sylvain ANDREOLI, Anne-Claire VIARD, Julien RIBEIRO.

Pouvoirs : Sylvain ANDREOLI à Laurence MEUNIER, Anne-Claire VIARD à Sonia ELORRIOROZ.

Secrétaire de séance : Sonia ELORRIOROZ

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 14

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 13 février 2021, celui-ci a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Vote des taux – 2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les différents taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le maintien des taux en 2021 avec prise en compte des taux de référence 2021 liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et donc fixe ainsi les taux d'imposition à :

- Taxe sur Foncier Bâti (36,98%) = taux TFB communal de 2020 (13.04%) + taux TFB départemental 2020 (23,94%)
- Taxe sur le Foncier Non-Bâti = Taux TFNB 2020 (14.66%)

### Vote du Budget Primitif Principal – M 14 – Année 2021

Madame le Maire présente la proposition du budget primitif principal pour l'année 2021, qui présente les montants suivants :

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
Budget de l'exercice		358 365,09 €	340 635,00 €
		+	+
Report de l'exercice précédent	Restes à réaliser de N-1	0,00 €	0,00 €
	002–Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	258 928,62 €
		=	=
Total de la section de fonctionnement		358 365,09 €	599 563,62 €
INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
Budget de l'exercice		258 932,00 €	76 220,09 €
		+	+
Report de l'exercice précédent	Restes à réaliser de N-1	1 706,40 €	7 203,00 €
	001–Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	218 487,11 €
		=	=
Total de la section d'investissement		260 638,40 €	301 910,20 €
<b>Total du Budget</b>		<b>619 003,49 €</b>	<b>901 473,82 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif principal pour l'année 2021.

### Vote du Budget Primitif – Prestations de Services – Année 2021

Madame le Maire présente la proposition du budget primitif « Prestations de services » pour l'année 2021, qui présente les montants suivants :

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
Budget de l'exercice		33 850.13 €	33 850.13 €
		+	+
Report de l'exercice précédent	Restes à réaliser de N-1	0.00 €	0.00 €
	002–Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €
		=	=
Total de la section de fonctionnement		33 850.13 €	33 850.13 €

<b>INVESTISSEMENT</b>		Dépenses	Recettes
Budget de l'exercice		29 326.98 €	29 326.98 €
		+	+
Report de l'exercice précédent	Restes à réaliser de N-1	0.00 €	0.00 €
	001–Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €
		=	=
Total de la section d'investissement		29 326.98 €	29 326.98 €
<b>Total du Budget</b>		<b>63 177.11 €</b>	<b>63 177.11 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif « Prestations de Services » - pour l'année 2021.

### **Vote du Budget Primitif – Lotissement du chemin de la Riochey – Année 2021**

Madame le Maire présente la proposition du budget primitif « Lotissement du Chemin de la Riochey » pour l'année 2021 qui présente les montants suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		Dépenses	Recettes
Budget de l'exercice		108 275.00 €	131 415.00 €
		+	+
Report de l'exercice précédent	Restes à réaliser de N-1	0.00 €	0.00 €
	002–Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €
		=	=
Total de la section de fonctionnement		108 275.00 €	131 415.00 €

<b>INVESTISSEMENT</b>		Dépenses	Recettes
Budget de l'exercice		49 000.00 €	100 000.00 €
		+	+
Report de l'exercice précédent	Restes à réaliser de N-1	0.00 €	0.00 €
	001–Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €
		=	=
Total de la section d'investissement		49 000.00 €	100 000.00 €
<b>Total du Budget</b>		<b>157 275.00 €</b>	<b>231 415.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif « Lotissement du Chemin de la Riochey » pour l'année 2021.

### **Admissions en non-valeur pour créances éteintes**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu, en date du 3 février 2021 de la part de Madame la Trésorière Principale, une demande d'admissions en non-valeur pour créances éteintes pour

- Des redevances d'ordures ménagères de 2012 et 2013 concernant un redevable pour un total de 274,51 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur pour un redevable concernant des redevances d'ordures ménagères en 2012 et 2013 pour un montant total de 274,51 €, et autorise Madame le Maire à effectuer le mandat correspondant à l'article 6542.

### **Affaires diverses**

- Elections départementales et régionales : Madame le Maire invite les membres du Conseil à s'inscrire dans le tableau des tours de garde, afin d'organiser l'ouverture du bureau de vote pour les élections des 13 et 20 juin prochains.
- Présentation des silhouettes sécuritaires pour signalisation d'un passage pour piétons : Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'elle a rencontré un représentant d'une société proposant la vente de silhouettes à visée sécuritaire. Ces structures en acier de la taille d'un enfant avec bandes réfléchissantes sont installées en bordure de voirie pour alerter de la présence d'un passage pour piéton. Elles pourraient être installées à proximité du passage pour piétons de l'école, dans la Grande Rue. Madame le Maire propose au Conseil de mettre à l'étude ce projet.
- Nombre de classes dans le RPI : Madame le Maire informe le Conseil qu'une classe va être fermée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.
- Vérification électrique de l'église : Madame le Maire informe le Conseil que l'entreprise SOCOTEC a vérifié la conformité du réseau électrique de l'église.

- Lagune : Madame le Maire informe le Conseil que les analyses des boues de la lagune n'ont révélées aucune pollution. La Commune n'a donc pas l'obligation de les incinérer.
- Action du CCAS : Madame le Maire fait un bilan de l'action du CCAS qui a organisé des visites auprès des aînés du village, dans la limite des personnes âgées de 70 ans au 31 décembre 2020. Ce fut un moment d'échanges, dans le respect des mesures barrières, et de joie, aussi bien pour les personnes visitées que pour les membres du CCAS.
- Pêche à l'étang : Un conseiller indique que dorénavant, il n'y a que des carpistes à l'étang et peu de gens habitant Villiers-le-Sec. Avec Madame VERSET, elle prendra contact avec l'association Détente et Loisirs. Madame le Maire ajoute que conformément au protocole sanitaire en vigueur, les manifestations sont très limitées et les rassemblements de plus de 6 personnes sont interdits. Par conséquent et pour cette raison, les buvettes sont susceptibles de contribuer à ce type de regroupement et peuvent être interdites.

A Villiers-Le-Sec, le 27 mars 2021  
Le Maire, Laurence MEUNIER.

